



DOSSIER DE PRESSE

Résultats du baromètre national sur l'adoption de l'intelligence artificielle à l'hôpital et lancement des premiers *Trophées InitIA*

Jeudi 11 novembre 2025

1. Le baromètre IA à l'hôpital et lancement du projet InitIA
2. Infographie des résultats
3. L'intégralité des résultats du baromètre
4. Une présentation du programme InitIA
5. Le règlement des trophées InitIA

Retrouvez UniHA sur www.uniha.org
contact@uniha.org

I. Le baromètre IA à l'hôpital

Ce jeudi 11 novembre, UniHA présente les résultats du premier baromètre national mesurant l'adoption de l'intelligence artificielle dans les établissements hospitaliers, réalisé par l'Ifop en partenariat avec CAIH et Acteurs Publics. Cette étude, menée entre le 23 juin et le 26 septembre 2025, établit pour la première fois une photographie détaillée des usages actuels, des perceptions et des attentes des professionnels hospitaliers face à l'IA.

Une forte mobilisation des agents hospitaliers

Le baromètre a rencontré un important écho, avec 1 051 agents hospitaliers ayant répondu, dont 56 % de médecins et de soignants. Toutes les catégories de métiers sont représentées : médecins, infirmiers, cadres de santé, ingénieurs, directeurs d'hôpital, DSI, cadres administratifs, ce qui confirme l'intérêt majeur du secteur hospitalier pour ce sujet en pleine transformation.

Une perception largement positive de l'arrivée de l'IA

L'étude révèle que 66 % des répondants perçoivent positivement l'arrivée de l'intelligence artificielle à l'hôpital. Dans le détail, 54 % estiment qu'elle améliore l'efficacité des processus administratifs, tandis que 44 % considèrent qu'elle contribue à réduire la charge de travail. Par ailleurs, 46 % déclarent que l'IA les décharge de tâches administratives, principalement grâce à son usage dans la rédaction de comptes rendus (43 %) ou dans l'analyse et l'optimisation de données (23 %).

Les bénéfices cités par les professionnels sont très nets, notamment sur les usages personnels : 92 % y associent un gain de temps, 88 % un gain de performance et de confort, et 70 % une amélioration de la qualité du travail.

Des usages encore limités et des freins persistants

L'IA est aujourd'hui déployée de façon ciblée, principalement pour l'analyse d'imagerie médicale (29 %), la rédaction de comptes rendus (23 %) et l'aide au diagnostic (15 %). Malgré cette dynamique, 45 % des agents déclarent que leur établissement n'a pas encore adopté d'usage de l'IA, signe d'un déploiement encore limité.

Plusieurs freins ralentissent son développement : 52 % évoquent des enjeux éthiques ou de sécurité, 42 % expriment des doutes sur la fiabilité des résultats, et 38 % dénoncent des lenteurs administratives. Les professionnels pointent également un déficit de connaissances et de formation, puisque 62 % estiment avoir une connaissance limitée de l'IA, tandis que seulement 6 % ont déjà été formés et 8 % déclarent qu'une formation est prévue.

Face à ces constats, UniHA renforce son accompagnement avec le lancement des Trophées InitlActive

32 % des agents hospitaliers utilisent l'IA dans le cadre professionnel avec des outils personnels. Ce chiffre souligne l'importance de structurer et d'accompagner les établissements dans l'élaboration et le déploiement de leur politique d'IA. Pour répondre à ces besoins, UniHA et CAIH intensifient leurs actions via le programme InitlActive, lancé en début d'année 2025 afin d'accompagner les établissements de santé dans l'appropriation et le déploiement de solutions d'IA.

Dans ce cadre, UniHA et la CAIH annoncent le lancement de la première édition des *Trophées InitlActive*, destinés à récompenser des projets hospitaliers intégrant l'intelligence artificielle. Une dotation de 60 000 euros sera consacrée à ces trophées, et les lauréats bénéficieront d'un accompagnement gratuit par les experts UniHA et CAIH pour le déploiement de leur projet. Les Trophées sont ouverts à tous les adhérents UniHA et/ou CAIH, et un jury indépendant composé d'experts du numérique en santé sélectionnera les lauréats.

Étude réalisée par l'Ifop en partenariat avec
UniHA, CAIH et Acteurs Publics



Enquête réalisée
du 23 juin au 26 septembre
2025



Une participation massive des
médecins et soignants, reflet
du réel intérêt du terrain

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE



1051

agents hospitaliers
interrogés



1^{ÈRE}

étude nationale sur l'IA à
l'hôpital



56%

des répondants sont des
médecins et soignants

PERCEPTION DE L'IA PAR LES HOSPITALIERS

66%



perçoivent positivement
l'arrivée de l'IA

92%



constatent un gain de
temps

88%



constatent un gain de
performance et de confort

70%



constatent une amélioration
de la qualité du travail

USAGES ACTUELS DE L'IA À L'HOPITAL



Dans les établissements :
(usages déployés %)

Analyse d'imagerie médicale 29%



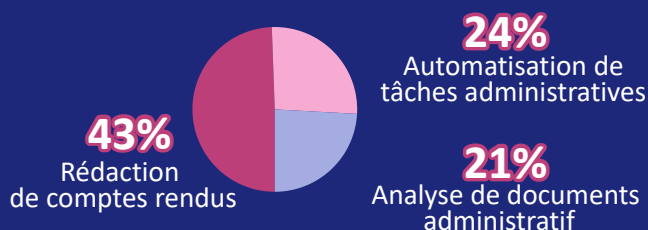
Rédaction de comptes rendus 23%



Aide au diagnostic 15%



Au niveau personnel :
(usages individuels déclarés %)



Un usage encore limité et centré sur les tâches
d'appui médical

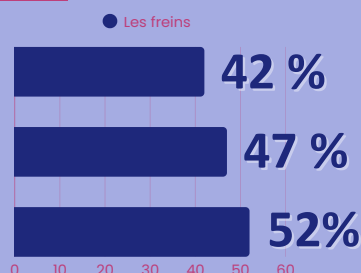
Les agents utilisent surtout l'IA comme outil
d'aide administrative

FREINS À L'ADOPTION DE L'IA

Des enjeux éthiques ou
de sécurité

Le manque de formation et
d'accompagnement

Des doutes sur la fiabilité
des résultats fournis par
l'IA



La défiance et les contraintes internes freinent encore les usages

CONNAISSANCE ET FORMATION À L'IA

6%
ont été formés à l'IA



32%
utilisent l'IA dans le cadre
professionnel avec des
outils personnels



Le développement des usages de l'IA à l'hôpital passe
par la **formation des agents hospitaliers**



Baromètre IA à l'hôpital : adoption et impact de l'intelligence artificielle dans le secteur hospitalier

Etude Ifop pour Acteurs Publics et Uniha

Octobre 2025

FD / HL / LM N° 121638

Contacts Ifop :

Frédéric Dabi / Hugo Lasserre / Léo Major
Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com



01

La méthodologie

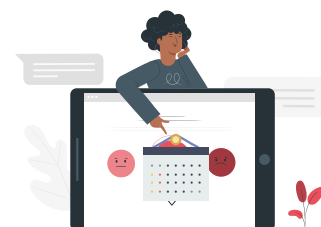
Méthodologie

Étude réalisée par l'Ifop pour Acteurs publics et Uniha



ÉCHANTILLON

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1051** agents hospitaliers issu d'un fichier de contacts fourni par Acteurs Publics.



MODE DE RECUEIL

Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du **23 juin au 26 septembre 2025.**



Le type de fonction assurée

QUESTION : Quelle est votre fonction ?

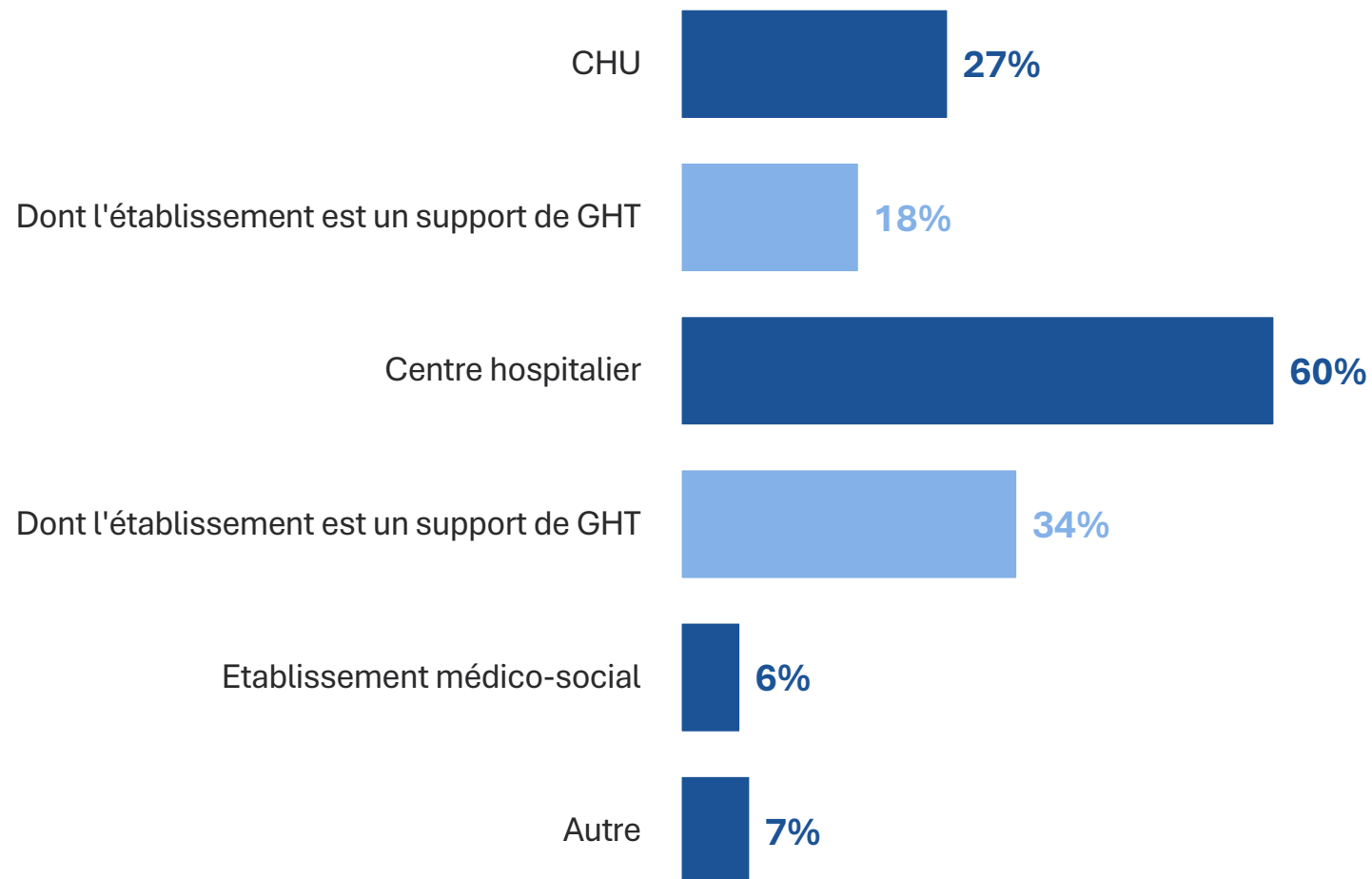
Base : à tous



Le type d'établissement

QUESTIONS : Dans quel type d'établissement travaillez-vous ? / Votre établissement est-il support de GHT (groupement hospitalier de territoire) ?

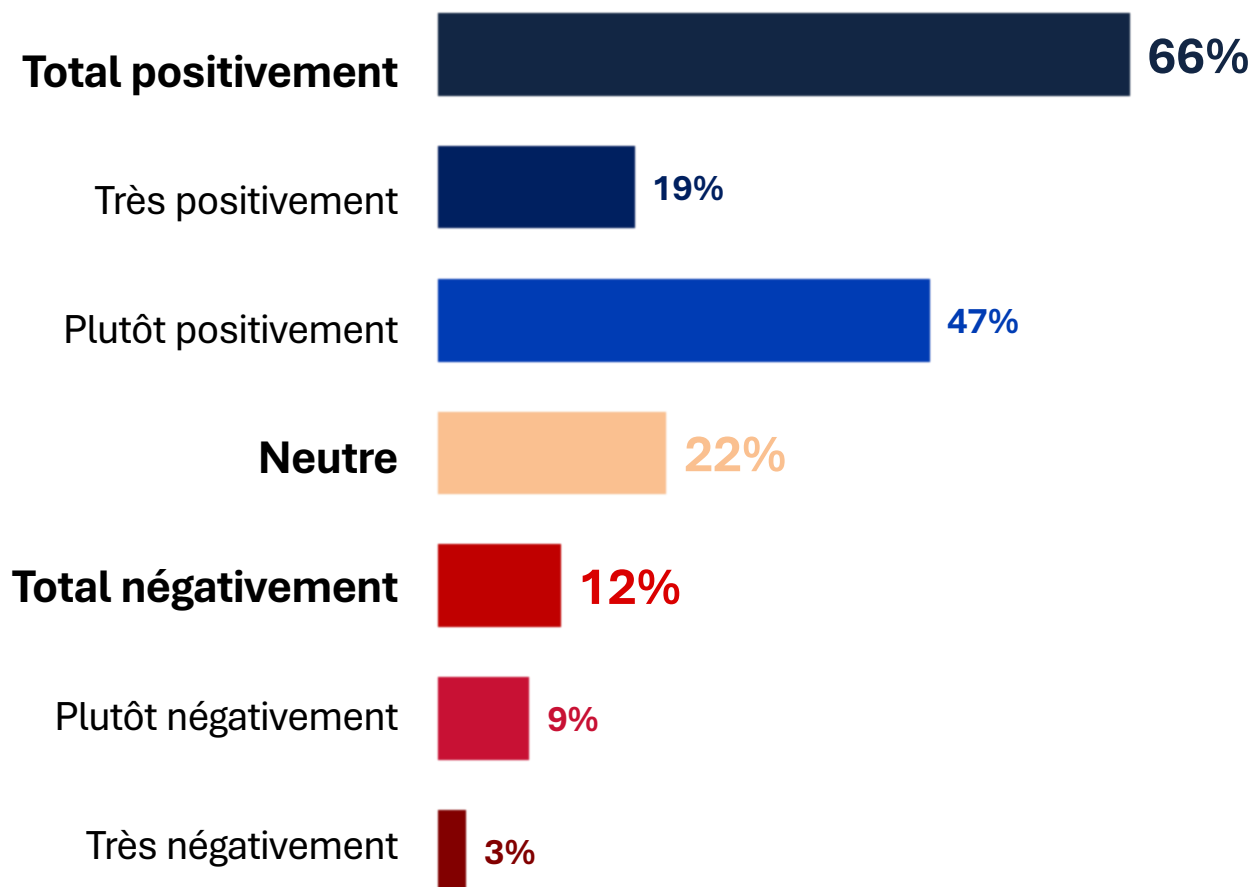
Base : à tous



La perception de l'arrivée de l'IA à l'hôpital

QUESTION : Globalement, comment percevez-vous l'arrivée de l'IA à l'hôpital ?

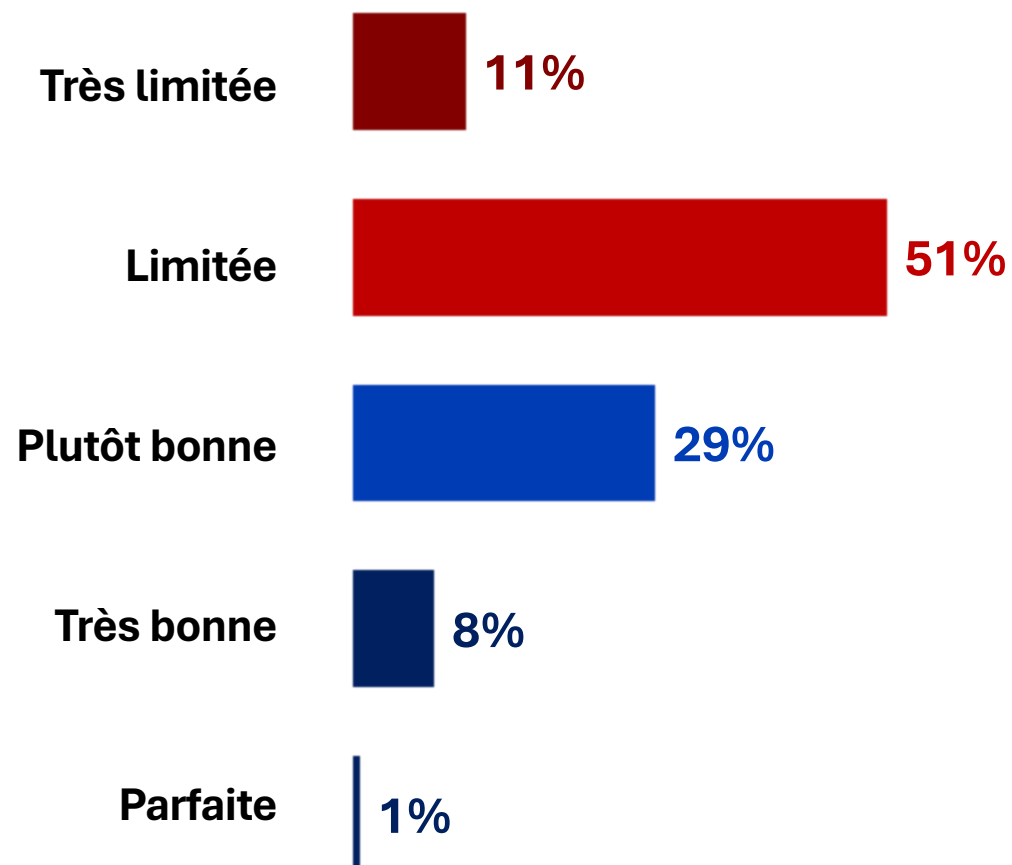
Base : à tous



L'auto-évaluation de sa connaissance de l'IA

QUESTION : Comment évaluez-vous votre connaissance (technique et usages) de l'intelligence artificielle ?

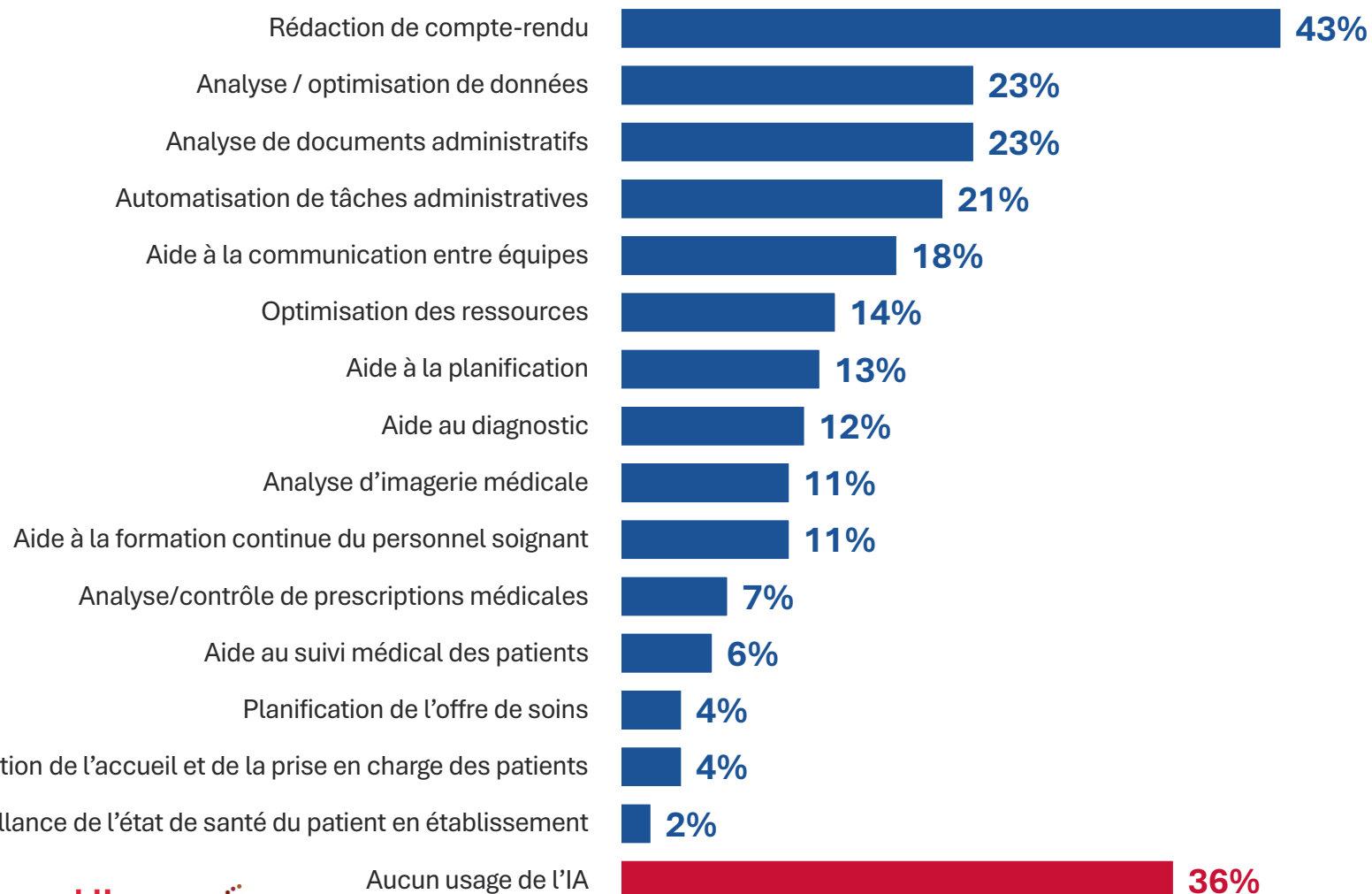
Base : à tous



Les usages personnels de l'IA au travail

QUESTION : Pour quels usages utilisez-vous personnellement l'IA au travail ? Plusieurs réponses possibles

Base : à tous

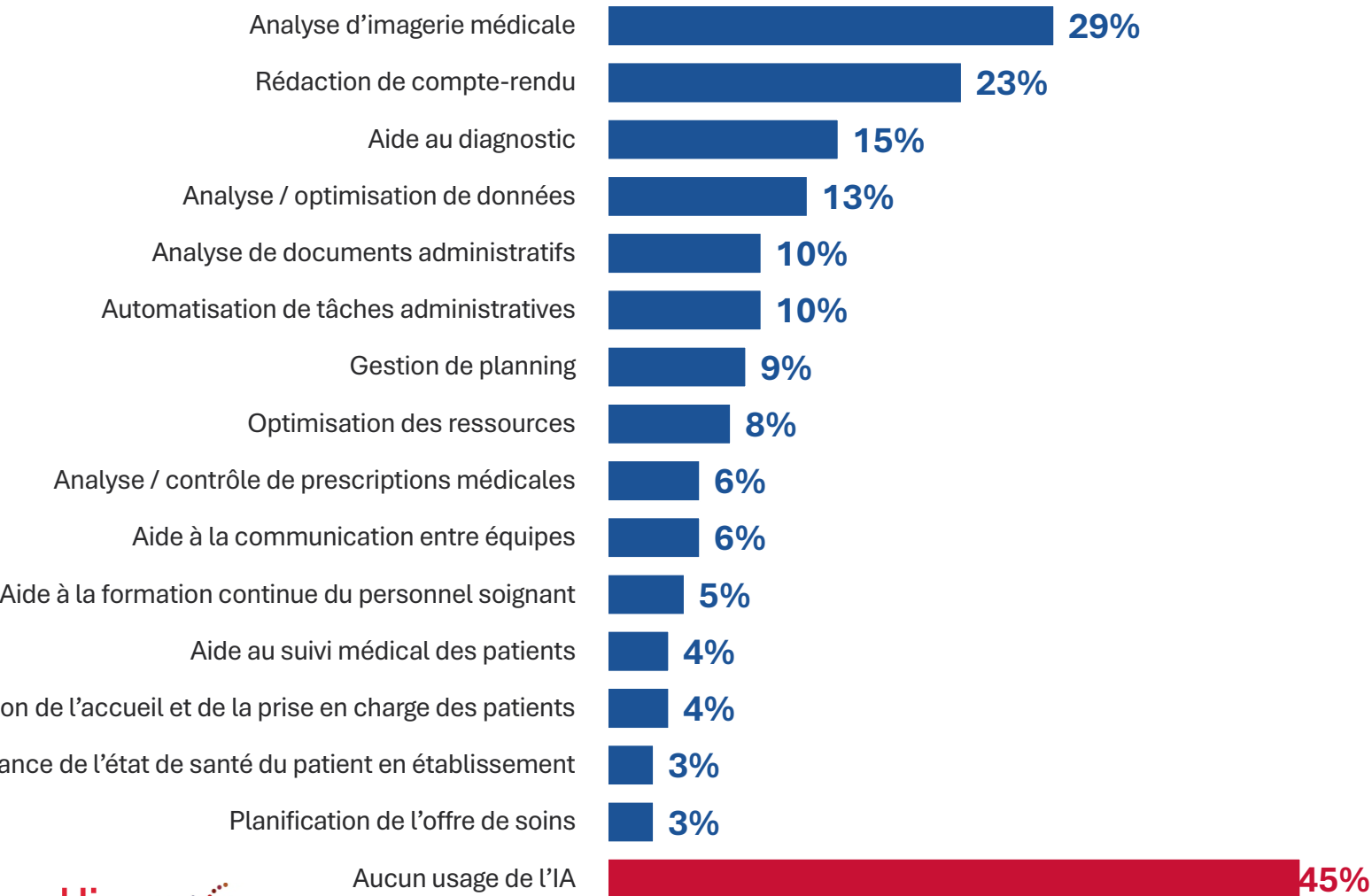


(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

L'adoption actuelle de l'IA pour différents usages dans l'établissement hospitalier

QUESTION : Et plus globalement dans votre établissement hospitalier, pour quels usages l'IA a-t-elle été adoptée ? Plusieurs réponses possibles

Base : à tous



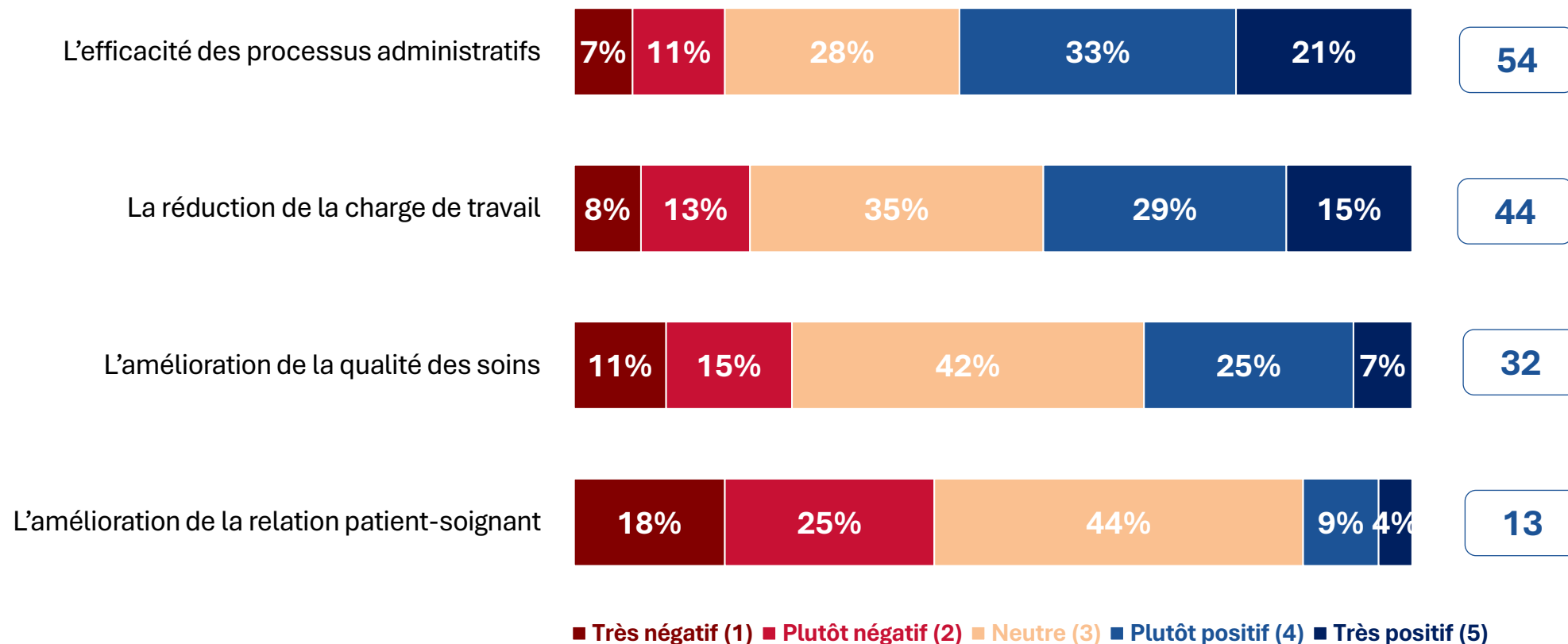
(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

L'évaluation de l'impact de l'IA sur différents axes

QUESTION : Globalement, sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous l'impact de l'IA sur... ?
(1 correspondant à un impact très négatif, 5 à un impact très positif)

Base : à tous

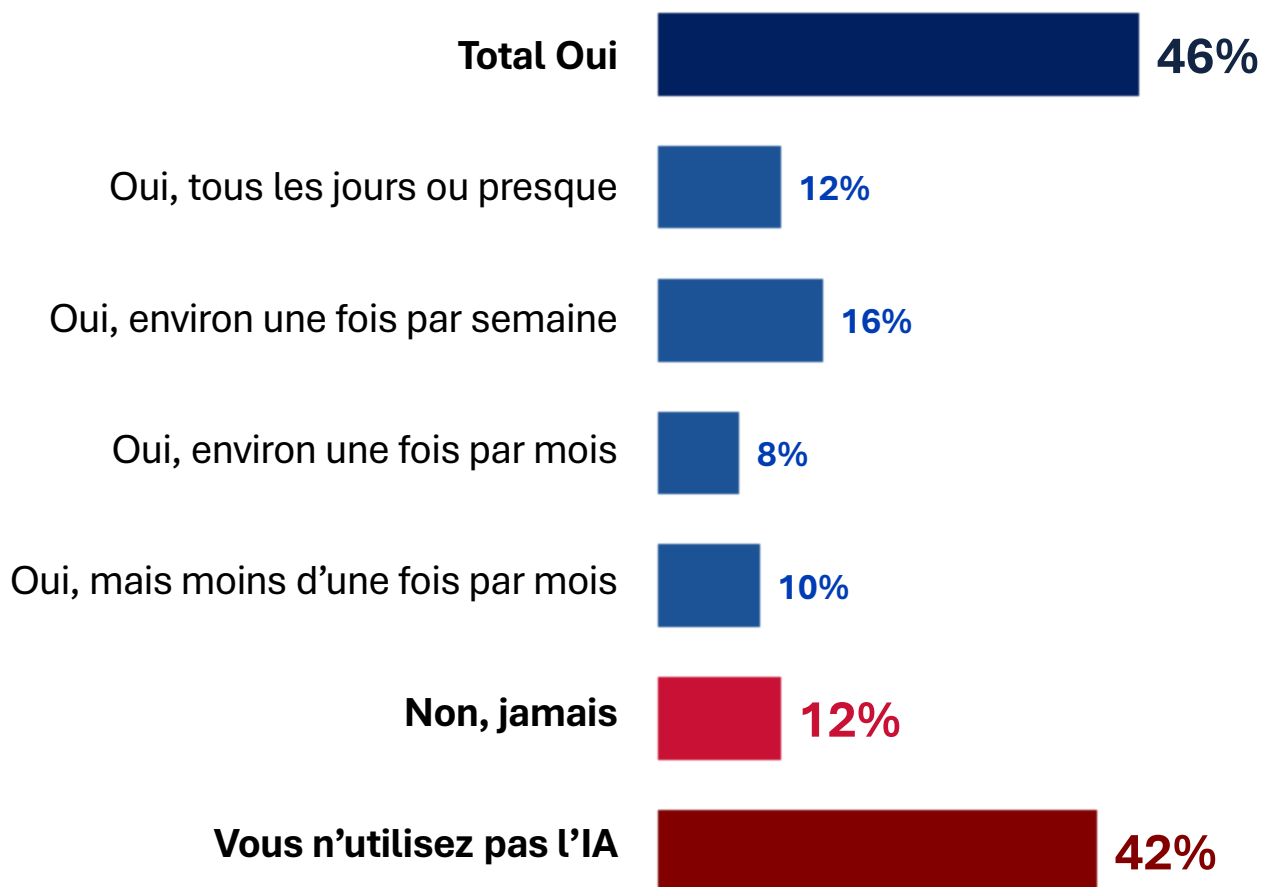
TOTAL
Positif



Le sentiment de la décharge que l'IA permet sur certaines tâches

QUESTION : Estimez-vous que l'IA vous décharge de certaines tâches non médicales / qui ne sont pas dans votre cœur de métier ?

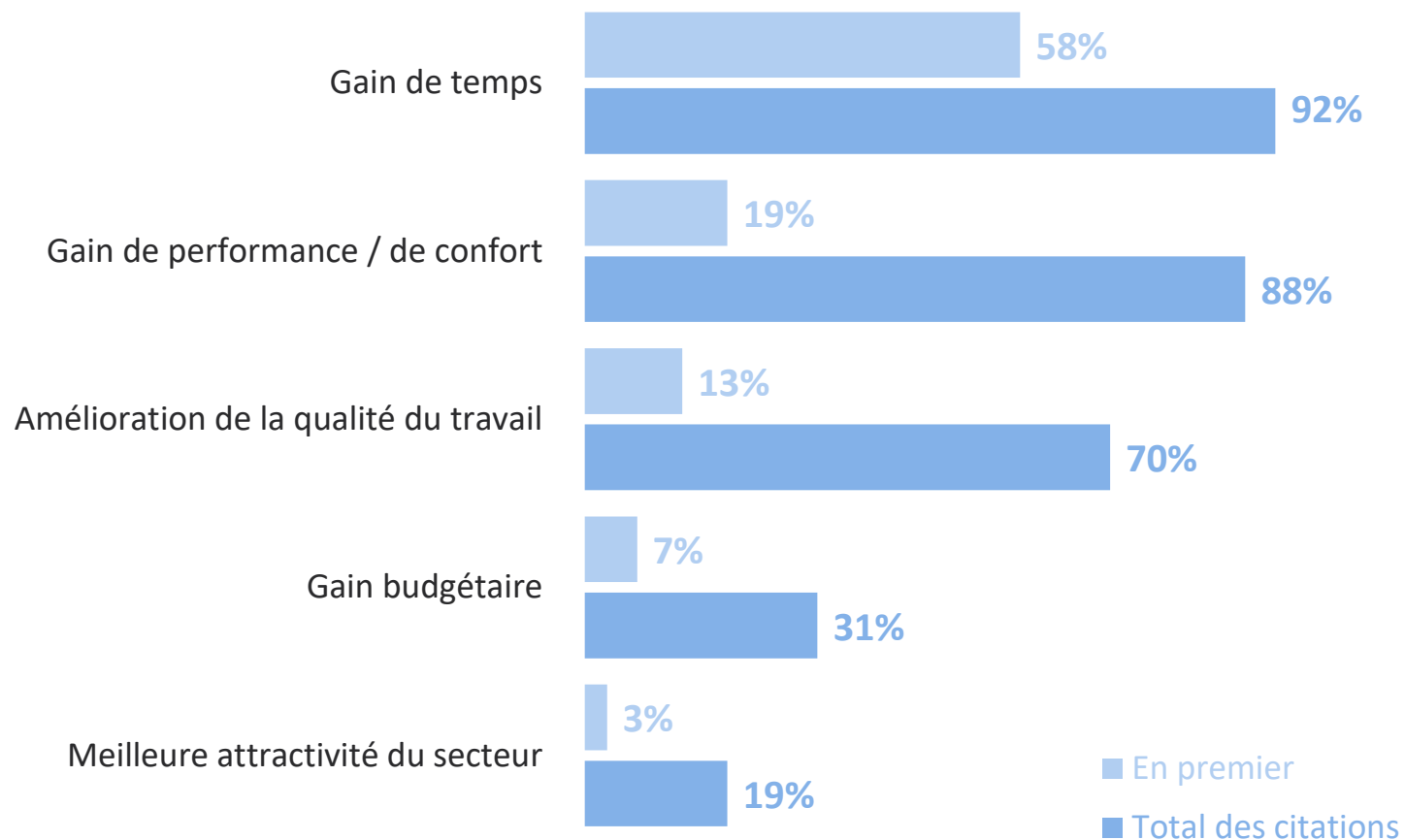
Base : à tous



Les principaux bénéfices de l'utilisation de l'IA

QUESTION : Selon vous, quels sont les trois principaux bénéfices de l'utilisation de l'IA dans votre établissement ? En premier / En second / En troisième

Base : à tous

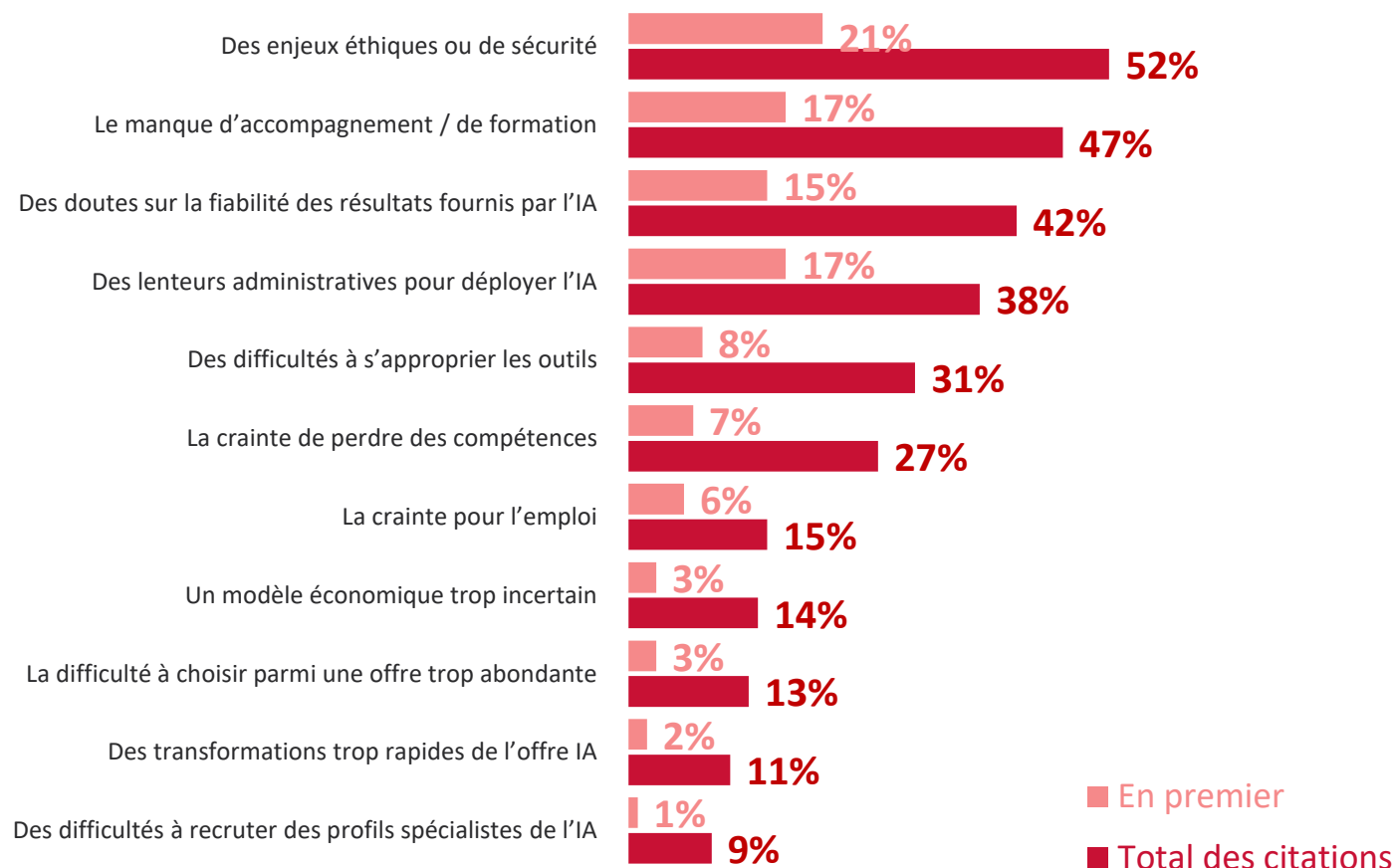


(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses

Les principaux freins au recours à l'IA

QUESTION : Selon vous, quels sont les trois principaux freins qui vous empêchent le plus d'utiliser l'IA ? En premier / En second / En troisième

Base : à tous

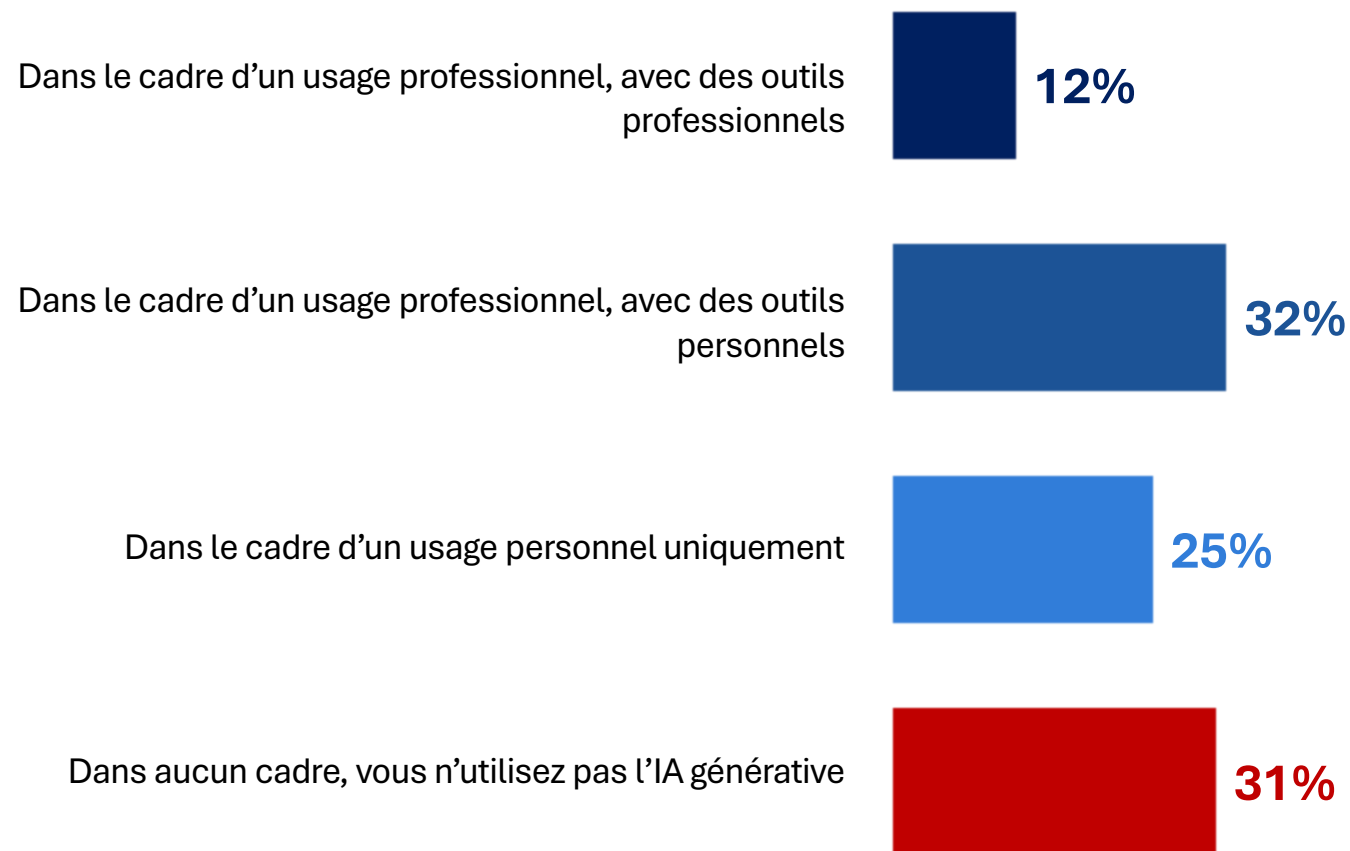


(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses

Le recours à l'IA générative

QUESTION : Dans quel cadre utilisez-vous l'IA générative (type ChatGPT ou LeChat) ?

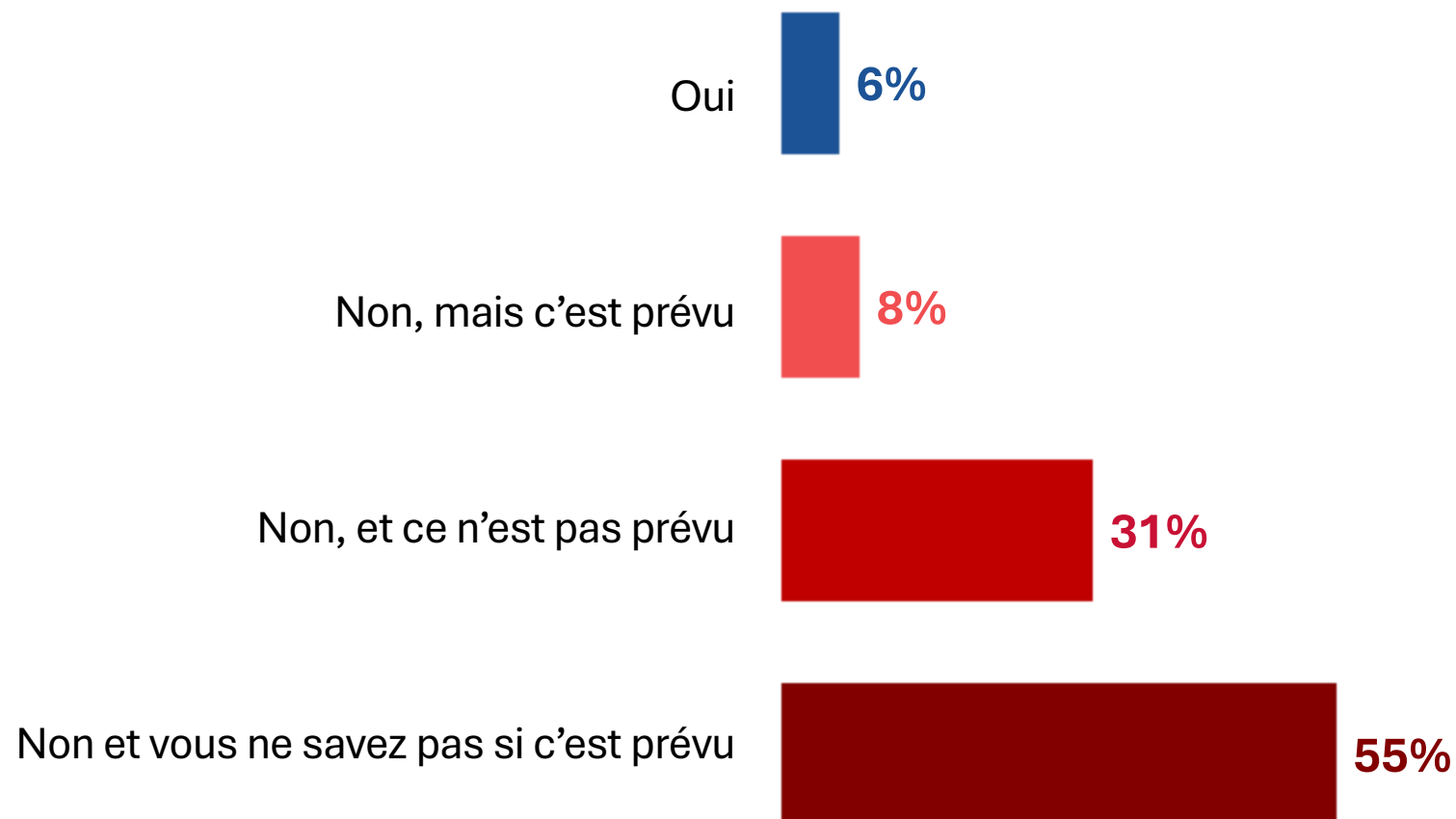
Base : à tous



Le bénéfice d'une formation sur l'IA

QUESTION : Avez-vous bénéficié d'une formation sur l'IA dans votre établissement ?

Base : à tous



Alors que la crise de l'hôpital public ne cesse d'occuper l'espace médiatique et que sa dégradation perçue est l'une des premières sources de préoccupation des Français, l'Ifop pour Acteurs publics et UniHA a mené le « baromètre IA : adoption et impact de l'intelligence artificielle dans le secteur hospitalier ».

1. L'IA bénéficie de nombreux atouts et est perçue positivement par les agents hospitaliers...

D'une part, une majorité d'agents perçoivent l'arrivée de l'IA à l'hôpital positivement (66%, dont 69% dans la région PACA). Dans le détail, 54% des agents considèrent que l'IA a un impact positif sur l'efficacité des processus administratifs (54% versus 18% d'opinions négatives) et 44% estiment qu'elle réduit positivement la charge de travail (contre 21% d'opinions négatives). En outre, 46% des agents considèrent que l'intelligence artificielle les décharge de certaines tâches administratives (dont 55% dans la région PACA).

L'intelligence artificielle aide notamment dans la rédaction de compte-rendu (43% de citations), l'analyse / l'optimisation de données (23%) et l'analyse de documents administratifs (23%) : notons que cette « hiérarchie des usages de l'IA » est la même auprès des agents de la région PACA. Les agents citent d'ailleurs comme principaux bénéfices de l'IA et d'une manière massive le gain de temps (92%), le gain de performance / de confort (88%) et l'amélioration de la qualité du travail (70%).

2. ...même si des zones de faiblesse à son utilisation sont observées

Malgré cette perception positive de l'IA, nous observons néanmoins des freins à son utilisation, notamment concernant les enjeux éthiques ou de sécurité (52% de citations), les doutes sur la fiabilité des résultats (42%) et sur les lenteurs administratives pour la déployer (38%). En outre, l'impact de l'IA est jugé négativement sur certains aspects du métier : l'amélioration de la qualité des soins (26% d'opinions négatives) et l'amélioration de la relation entre patient et soignant (43% d'opinions négatives versus 13% d'opinions positives).

Par ailleurs, un déficit de connaissance et d'usage de l'IA se fait jour : 45% des agents déclarent que leur établissement hospitalier n'a pour l'instant adopté aucun usage de l'IA et une grande majorité d'entre eux estiment avoir une connaissance limitée de l'intelligence artificielle (62%). Les agents semblent également pâtir d'un manque de formation : seulement 6% (13% en région PACA) déclarent avoir bénéficié d'une formation sur l'IA dans leur établissement, et 8% vont en suivre une prochainement.

CE QU'IL FAUT
RETENIR...



Everything starts with people

Règlement des « Trophées InitlAtive » organisés par CAIH dans le cadre du programme InitlAtive

1. Contexte

Le présent règlement a pour objet de présenter les modalités d'organisation, de déroulement et de participation aux « Trophées InitlAtive », trophées visant à récompenser les projets de transformation numérique portés par les adhérents CAIH et/ou UniHA par l'utilisation de solutions d'intelligence artificielle (IA) appliquées à la santé.

2. Entités organisatrices des « Trophées InitlAtive »

Les « Trophées InitlAtive » sont organisés par :

- **CAIH**, association loi de 1903, dont le siège social est situé 83 boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon, n° de SIRET 80076579400022, représentée par Raphaël Beaufret en qualité de Président.

Ci-après désigné l'« organisateur ».

3. Objet des « Trophées InitlAtive »

Les « Trophées InitlAtive » visent à récompenser les trois meilleurs projets de transformation numérique par l'utilisation de solutions d'IA appliquées à la santé, portés par les adhérents à UniHA et/ou CAIH.

Il s'agit ainsi de :

- Valoriser les initiatives des établissements de santé adhérents avec l'utilisation d'outils d'IA dans leur quotidien ;
- Partager et diffuser ces initiatives dans le secteur de la santé.

4. Le jury InitlAtive

Un jury sera désigné par l'organisateur.

Ce jury appelé, « Jury InitlAtive », sera composé d'une dizaine personnes au maximum, expertes en numérique en santé.

Le jury InitlAtive est chargé de présélectionner les candidatures, d'informer les candidats, de faire passer les auditions et de désigner les lauréats.

Les décisions du jury InitIAtive ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être justifiées auprès de tiers.

5. Conditions de participation

Les « Trophées InitIAtive » sont ouverts à tous les adhérents UniHA et/ou CAIH qui utilisent des solutions d'IA appliquée à la santé (appelés « candidats » dans les développements ci-dessous) :

Les candidats s'engagent à :

- Respecter le présent règlement dans toutes ces dispositions pendant toute la durée des « Trophées InitIAtive » ;
- Fournir des informations sincères et vérifiables dans le dossier de candidature et à l'occasion de l'audition ;
- Répondre aux éventuelles demandes de précisions du jury InitIAtive
- Alimenter les référentiels IA portés dans le cadre du programme initIAtive (partage et retour d'expérience auprès des autres adhérents).

6. Déroulement de la procédure

6.1. Phase de candidature

Les candidats doivent remettre avant le **15 décembre 2025 à 00h00** le formulaire de candidature en ligne dûment rempli comprenant les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature <https://form.jotform.com/251842918178063> dûment complété. est disponible sur le site internet d'UniHA (<https://www.uniha.org/>) et de CAIH (<https://caih-sante.org/>), à la rubrique InitIAtive.
- Une vidéo de 5 minutes maximum présentant la solution d'IA utilisée (Format .mp4,.wma, .mpg, .flv, .avi, et taille maximum 1 GO)
- Une présentation powerpoint avec les informations suivantes :
 - Présentation du cas d'usage
 - Présentation de la technologie utilisée
 - Méthodologie projet et accompagnement utilisateurs
 - Indicateurs
 - Les objectifs et les impacts attendus
 - Les bénéfices attendus pour les utilisateurs
 - Les indicateurs utilisés de suivi et évaluation
 - Le ou les gains mesurés à ce jour grâce à l'utilisation de cet outil
 - Modèles économiques (unités d'oeuvre) et sources de financements
- Une présentation des membres de l'équipe chargée de déployer la solution d'IA dans les établissements.

A noter : les éléments du dossier de candidature doivent être rédigés en langue française.

Tout dossier de candidature reçu après le délai susmentionné ne pourra pas être pris en compte et examiné.

De même, toute candidature non conforme aux dispositions du présent règlement sera rejetée.

Si un dossier de candidature est incomplet, l'organisateur se réserve la possibilité de rejeter ce dossier de candidature ou de demander des compléments d'informations au candidat.

A noter :

- Le dossier de candidature doit être déposé par un représentant dûment habilité par l'adhérent.
- Chaque adhérent ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature. Ainsi, un même adhérent ne peut pas déposer plusieurs dossiers de candidature pour plusieurs solutions d'IA.
- Tous les frais éventuellement engagés par les candidats du fait de leur candidature (frais de déplacement, de constitution de dossier, etc.) restent à leur seule charge.

6.2. Phase pré-sélection des candidatures

Une phase de pré-sélection des candidatures est réalisée par le jury InitIAtive.

Les dossiers de candidature sont présélectionnés sur la base des critères suivants : Innovation de la solution d'IA, l'impact de cette solution d'IA et ses bénéfices pour les professionnels de santé, les personnels administratifs ou les patients.

Dans le cadre de cette phase de pré-sélection des candidatures, le jury InitIAtive se réserve la possibilité, le cas échéant, de demander des précisions supplémentaires aux candidats.

A l'issue de cette phase, 6 candidats sont pré-sélectionnés.

Les candidats sont informés de la pré-sélection de leur dossier ou de leur élimination par e-mail.

6.3. Phase de présentation devant un jury (audition)

Les 6 candidats présélectionnés seront invités à participer à une audition devant un jury.

Les modalités relatives à cette audition (date, lieu, nombre de personnes autorisées à participer à cette audition, etc.) seront indiquées dans un courrier adressé par tout moyen aux 6 candidats présélectionnés.

Ce courrier sera transmis au plus tard 7 jours calendaires avant la date retenue pour l'audition.

Période estimative d'organisation des auditions : novembre-décembre 2025.

Durant cette audition, chaque candidat aura 20 à 25 minutes pour présenter son dossier et la solution d'IA utilisée.

Cette présentation sera suivie d'un temps d'échange sous forme de questions/réponses.

6.4. Phase de désignation des lauréats

A l'issue de la phase d'audition, le jury désignera les 3 lauréats des « Trophées InitlActive ».

Les lauréats sont désignés selon les mêmes critères mentionnés ci-dessus.

Les lauréats seront contactés directement par mail par l'organisateur et seront informés de la récompense obtenue.

7. Les récompenses des « Trophées InitlActive »

Les 3 lauréats bénéficieront des récompenses suivantes :

- 20 000 euros pour l'établissement classé 1^{er} ;
- 15 000 euros pour l'établissement classé 2^{ème} ;
- 10 000 euros pour l'établissement classé 3^{ème} ;

Ces récompenses seront remises l'occasion d'un événement fin 2025 ou début 2026. Elles doivent servir uniquement à financer des projets de transformation numérique notamment par l'IA.

La liste des lauréats fera l'objet d'une communication de la part de l'organisateur.

8. Obligation des lauréats

Les lauréats s'engagent à destiner la récompense exclusivement au financement du projet présenté et pour lequel ils ont été retenus.

Chaque lauréat s'engage à rendre compte à la CAIH de l'utilisation de la récompense par tous moyens.

9. Confidentialité

Le dossier de candidature est susceptible de comporter des informations confidentielles, de même que les informations communiquées lors des auditions peuvent être confidentielles.

Dans ce contexte, l'organisateur s'engage à :

- Conserver la stricte confidentialité sur les informations confidentielles reçues ;
- Ne pas divulguer les informations confidentielles, à l'exception des membres du personnel ayant à en connaître : l'organisateur, les personnes mandatées par l'organisateur, et notamment les membres du jury InitlActive, sauf accord préalable écrit des candidats.

10. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle attachés à la solution d'IA restent propriété de leur détenteur.

Les candidats doivent certifier qu'ils sont titulaires des droits de propriété intellectuelle et, à défaut, qu'ils disposent de toutes les autorisations nécessaires pour candidater aux Trophées InitIAtive et concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à la solution d'IA.

11. Protection des données à caractère personnel

L'organisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 au Parlement Européen et du Conseil du 26 avril 2016 (dit RGPD).

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la participation aux « Trophées InitIAtive » sont nécessaires à la participation aux « Trophées InitIAtive » et au traitement des candidatures. Elles sont traitées conformément au RGPD par l'organisateur et ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, et ce de quelque manière que ce soit.

En outre, conformément RGPD, et notamment aux articles 15 et suivants, toute personne peut retirer son consentement à tout moment au traitement de ses données et bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition des données personnelles la concernant.

Pour toute question concernant la protection des données personnelles : dpo@uniha.org

12. Droit à l'image

L'évènement est susceptible de faire l'objet de communication et notamment par l'intermédiaire de prises de vue.

Les candidats sont réputés donner l'autorisation à l'organisateur pour la diffusion des photos prises.

Les photos réalisées à l'occasion de cet événement sont exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe l'organisateur à des fins de promotion des « Trophées InitIAtive » ou d'informations au public sur cet événement.

L'organisateur ou toute personne qu'il aura désigné a le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser, en tout ou partie, sur tous les supports, le logo et les propos que les candidats lauréats auront tenu dans le cadre de la communication interne et externe de l'organisateur.

Cette autorisation d'exploitation d'image est valable tant que les parties ne la dénoncent pas.

13. Prévention des conflits d'intérêts

L'organisateur doit veiller à la prévention de toute situation de conflits d'intérêts lors de l'instruction des dossiers et la sélection des lauréats.

14. Modification et annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ou l'organisation des « Trophées InitIAtive », de reporter ou d'annuler cet évènement, sans que cela ouvre droit à aucune indemnisation.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait en aucun cas être engagée en cas de modification, de report ou d'annulation et ce pour quelque raison que ce soit.

En tout état de cause, toute modification, report ou annulation sera portée à la connaissance des candidats par mail.

15. Acceptation du présent règlement

La participation aux « Trophées InitIAtive », via le dépôt d'un dossier de candidature, vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

16. Loi applicable

Le présent règlement est régi exclusivement par la loi française.

Une question sur les « Trophées InitIAtive » ? Contactez-nous via notre site internet :

www.caih-sante.org

Calendrier prévisionnel :

Etapes	Date prévisionnelle*
Dépôt des dossiers de candidatures	du 13/11/2025 au 15/12/2025
Phase de pré-sélection des candidatures	du 16/12/2025 au 30/01/2026
Phase d'information des candidats	du 02/02/2026 au 06/02/2026
Phase d'audition des candidats	Février-mars 2026
Remise des trophées	Mars 2026

* Date prévisionnelle sous réserve de modifications de la part de l'organisateur.

L'IA au service de la transformation hospitalière

L'intelligence artificielle n'est plus une promesse d'avenir : c'est une réalité qui transforme déjà la santé.

Avec initiActive, UniHA et CAIH vont bien au-delà de la simple mise à disposition de solutions.

Nous vous proposons un **véritable parcours d'accompagnement sur mesure**, conçu pour faire de l'IA un levier tangible de performance, de qualité des soins et d'efficience organisationnelle dans vos établissements.



InitlActive, c'est ...

Une offre d'accompagnement stratégique et opérationnelle, pensée pour vous aider à comprendre, sélectionner et déployer les solutions d'intelligence artificielle les plus pertinentes pour vos besoins, en toute sécurité et avec un impact mesurable.

Un accompagnement en 4 étapes clés

RECOMMANDATION SUR MESURE

Nous pouvons vous **proposer des solutions ciblées**, issues de notre catalogue de **solutions référencées**, les plus adaptées possibles à vos objectifs et à votre niveau de maturité technologique.

VALORISATION COLLECTIVE

Votre projet est mis en lumière au sein de notre communauté d'adhérents pour encourager le retour d'expériences et créer une dynamique d'apprentissage collectif et de **mesures des résultats autour de l'IA en santé**.

01

EXPLORATION DE VOS BESOINS ET ENJEUX

Dès l'expression de votre besoin auprès de la Direction des Relations Adhérents ou sur notre site, nous vous proposons une rencontre avec un binôme d'experts de la taskforce InitlActive. Ensemble, nous vous aidons à **évaluer votre maturité IA et précisons vos priorités**.

02

03

ACCOMPAGNEMENT/OBSERVANCE À LA MISE EN ŒUVRE

Sur sollicitation en fonction de vos besoins, **nos experts peuvent vous accompagner** et/ou vous orienter vers nos marchés d'AMO dans le choix de la solution, sa conformité réglementaire et numérique, et son déploiement opérationnel, dans un cadre éthique et juridiquement sécurisé.

04

Notre promesse – Devenir votre partenaire de confiance pour faire de vos projets IA un succès

« Chez UniHA et CAIH, nous ne faisons pas que proposer des solutions technologiques. Nous accompagnons de manière proactive la transformation. Nous sommes à vos côtés pour que l'intelligence artificielle devienne une réponse pragmatique et maîtrisée à vos enjeux hospitaliers : gain de temps, qualité des soins, efficience, sécurité et conformité »

Retrouvez l'intégralité des informations sur InitIAtive sur notre site internet :
<https://www.uniha.org/actualites/tendances/trophees-initiative-valorisez-vos-projets-dia-en-sante>



À PROPOS D'UNIHA

UniHA (Union des hôpitaux pour les achats) est un groupement de coopération sanitaire de droit public (GCS). Il est le premier acheteur public en santé avec 7,7 milliards d'euros d'achat en 2025 dont 70% de médicaments et dispositifs médicaux et agit pour le compte de ses 1500 adhérents et de 123 groupements hospitaliers de territoire. Avec ses 140 collaborateurs, UniHA mutualise les achats des hôpitaux pour leur offrir des solutions optimisées économiquement et qualitativement, adaptées à leurs besoins et intégrant les dernières innovations, dans une démarche d'achat durable et de sécurisation des approvisionnements.

--

CONTACTS PRESSE UniHA : presse@uniha.org

Alexine Desjardins - 06 35 30 19 35 – alexine.desjardins@uniha.org

Anne Paillet - 07 71 32 36 89 – anne.paillet@uniha.org

www.uniha.org
@UniHA_hopital